

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1362

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'énucléation du nucléaire

LA LOI SUR l'organisation du Conseil fédéral prévoit qu'il peut se réunir en séance extraordinaire. Comme s'il avait besoin d'une base légale pour se retrouver en dehors de la routine hebdomadaire. Mais enfin ces *Klausur*, selon la formule alémanique, donnent quelque solennité aux décisions qui en sortent. Le 21 octobre, le Conseil fédéral a planché sur les problèmes de l'énergie. Hélas, il a plus brassé qu'éclairé.

Trois conseillers sont concernés au premier chef. D'abord, bien sûr, Moritz Leuenberger, responsable du dossier énergie. Pour des raisons concordantes, il ne peut laisser dormir le chat. Le moratoire sur la suspension de constructions nucléaires nouvelles arrive à son terme. Il fut adopté en 1990.

Certes, aucun projet n'est en vue, mais l'affrontement se focalisera sur les centrales existantes et leur durée de vie. Trois initiatives, deux fédérales et une cantonale (bernoise), portent sur ce sujet. D'un autre côté, l'ouverture du marché de l'électricité bouleverse les comptes des sociétés productrices et fait apparaître des investissements non amortissables, à coup sûr dans l'hydraulique et probablement dans le nucléaire.

Pascal Couchepin est impliqué parce que l'énergie est une des bases de l'économie. Mais, surtout, il est trop valaisan pour ne pas connaître l'enjeu de l'hydraulique pour les cantons de montagne. Enfin Kaspar Villiger est touché dès qu'il s'agit de taxes.

De plus, la base constitutionnelle de l'actuel régime financier prend fin en 2006. Comment inclura-t-il les impôts écologiques, et quelles taxes d'ici là? Les commissions des deux Chambres ont déjà travaillé sur le sujet.

On aurait été en droit d'attendre, au terme de la séance exceptionnelle, une conférence avec la participation des trois conseillers exposant la nouvelle politique. Au lieu de cela, on a eu droit à une conférence de presse Leuenberger, accompagnée d'un complément écrit, puis de commentaires oraux, mi-rectificatifs mi-explicatifs, Villiger faisant connaître ses humeurs et son mécontentement.

Que retenir? Oui, l'arrêt du nucléaire est inévitable. Aucun investisseur ne se lancera dans un nouveau

*Favoriser la
production d'énergie
renouvelable et
l'économie d'énergie*

Kaiseraugst et, même si l'on se disputera sur l'acharnement thérapeutique à apporter aux centrales existantes, elles ne seront pas éternelles. Dès lors, la première priorité, si l'on ne veut pas tomber dans l'hypocrisie du courant nucléaire importé, est de favoriser et la production d'énergie renouvelable et, plus encore, l'économie d'énergie. Là, les réserves sont énormes. Il faut donc jouer modérément sur les prix, sinon il y aura blocage politique, et beaucoup sur la stimulation, jusqu'à ce que le marché prenne le relais. Quant à la grande réforme fiscale, elle devrait être traitée en seconde position. En gros, l'orientation donnée est juste, dommage que les cartes aient été à ce point brouillées! AG